



Action promotionnelle «Caves ouvertes» .

Conditions générales destinées aux clients.

I. Présentation de l'action

L'État du Valais a lancé une action promotionnelle dans le cadre des «Caves ouvertes» (ci-après : action), mise en œuvre en collaboration avec l'Interprofession de la Vigne et du Vin (IVV), l'Association Valaisanne des remontées mécaniques du Valais (RMV) et Valais/Wallis Promotion (VWP).

Cette action entre dans le cadre d'un programme de soutien à l'économie valaisanne impactée par le COVID-19 tout en remerciant les visiteurs d'avoir visité les Caves ouvertes des vins du Valais, du 28 au 30 août 2020 : ils bénéficieront d'un forfait de ski journalier adulte valable durant l'hiver 2020/21 sur les domaines skiables du Valais pour tout achat de 12 bouteilles de vin (75 cl) minimum.

L'action se présente sous la forme d'un bon en papier doté d'un code d'activation unique. Ce bon est remis à tout acheteur de minimum 12 bouteilles de vin (75 cl) auprès d'une même cave pendant les Caves ouvertes des vins du Valais. Le code doit être ensuite activé sur la plate-forme valais.ch/ski-vin avant le 15 septembre 2020 pour donner droit à un forfait de ski d'une journée adulte.

II. Conditions de participation

1. Eligibilité

Les visiteurs des Caves ouvertes qui achètent au minimum 12 bouteilles de 75 cl auprès d'une cave obtiennent un bon qui comporte un code pour activer une journée en ski.

Les bons se présentent sous la forme d'une carte papier en deux volets avec un code d'activation.

Seules les caves participant à l'action Caves ouvertes sont habilitées à remettre les bons dans le cadre de l'action. Les commandes en lignes, même effectuées aux dates des Caves ouvertes, sont exclues de la promotion.

Les acheteurs doivent être âgés d'au minimum 16 ans (âge légal pour l'achat et la consommation de vin en Suisse).

III. Conditions relatives à l'émission des bons

1. Conditions d'émission des bons

- Tout achat sur place, pendant les Caves ouvertes du 28 au 30 août 2020, de minimum 12 bouteilles de vin d'au moins 75 cl donne droit à un bon.
- Chaque acheteur n'a droit qu'à une seule journée de ski pour l'ensemble de ses commandes, toutes caves confondues.

2. Obtention du forfait de ski

- Une fois sa commande de vin finalisée, l'acheteur reçoit de la part de l'encaveur une carte papier comportant un code d'activation unique.
- Le code doit être activé en ligne par l'acheteur sur valais.ch/ski-vin avant le 15 septembre 2020.
- La saisie complète des données personnelles dans les champs du formulaire en ligne permet d'activer le droit à recevoir un forfait de ski. Seuls les formulaires entièrement remplis et avec des données à jour seront pris en considération.
- Les codes non activés après le 15 septembre 2020 ne seront plus valides.
- La saisie du code d'activation implique l'acceptation des conditions de participation détaillées.
- Les forfaits de ski, chargés sur des cartes à puce, seront envoyés par courrier postal aux bénéficiaires reconnus au plus tard le 15 décembre 2020.

3. Durées de validité

- Les forfaits de ski sont valables durant la saison d'hiver 2020-2021, du 19 décembre 2020 au 30 avril 2021 (en fonction des périodes d'ouverture des stations).

4. Conditions d'utilisation des forfaits de ski

- Les forfaits de ski sont chargés sur des cartes prépayées. Ces cartes constituent un titre de transport valable au tarif adulte pour les remontées mécaniques du Valais.
- Les forfaits sont acceptés par toutes les remontées mécaniques du Valais, secteur suisse. Le détenteur choisit la station de ski (unique) qu'il souhaite découvrir.
- Les cartes ne doivent pas être échangées aux caisses contre une carte journalière, à l'exception du domaine des Portes du Soleil pour des raisons de compatibilité de système.
- Le simple passage par les portiques électroniques Ski-Data valide le forfait de ski pour le jour et la station de ski du passage.
- L'utilisation du forfait pour une fraction de journée ne donne pas droit à une autre fraction de journée à une date ultérieure.
- Les forfaits de ski ne peuvent pas être convertis en espèces ou échangés contre d'autres titres de transport.
- La valeur des forfaits de ski ne peut pas être portée en déduction d'autres achats auprès des remontées mécaniques (p.ex. forfaits 6 jours, forfaits saison etc.).
- Les forfaits de ski ne sont pas nominatifs et sont donc transmissibles.
- La vente de ces forfaits de ski à des tiers n'est pas autorisée.
- Les forfaits de ski non utilisés durant la saison d'hiver 2020-2021 sont échus au 30 avril 2021. Ils ne peuvent être ni prolongés ni remboursés.

5. Fraude

Toute action, ou tentative d'action, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue d'émettre frauduleusement des bons, de les vendre à des tiers non-bénéficiaires ou toute intention malveillante de perturber le déroulement de l'opération, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur à titre de bénéficiaire reconnu, l'État du Valais se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. De même, s'il est avéré que le déroulement de l'opération est perturbé par des tiers, mais qu'un participant est complice de ces agissements, sa participation fera également l'objet d'une éviction et des poursuites pourront être engagées par l'État du Valais à son encontre.

6. Utilisation des données

- Par la finalisation de l'enregistrement de ses données en ligne, l'acheteur du vin accepte que ses données soient vérifiées par les partenaires de l'action (État du Valais, cave qui lui a délivré le bon, IVV, RMV et VWP) à des fins de contrôle. Ces derniers peuvent accéder à celles-ci en tout temps pour gérer la plateforme et contrôler le respect des conditions relatives à l'émission des bons par les caves.
- Le prestataire informatique de la plateforme d'activation des codes et de saisie des données, Bar Informatik à Viège, assure la sécurité des données.
- Les données ne seront ni transmises ni vendues à des tiers.
- Les données ne peuvent pas être utilisées à des fins de marketing, sauf acceptation explicite de cette clause en cochant la case prévue à cet effet.

7. Dispositions finales

L'État du Valais se réserve le droit d'adapter ou de modifier ces conditions générales à tout moment. De même, il peut décider de suspendre ou d'interrompre l'action.

En cas de force majeure, d'indisponibilité du site internet, de perturbations techniques, de pannes en rapport avec des réseaux de communication ou des supports informatiques lors de l'activation des codes, il n'en résulte aucune prétention vis-à-vis de l'État du Valais ou des partenaires de l'action.

Aucune correspondance ne sera échangée en lien avec cette action.

La voie judiciaire est exclue.

La version française fait foi en cas d'incohérence ou de divergence entre la version française et la version allemande des présentes conditions.

Sion, le 12 août 2020